

Dès le mardi 16 avril suite à l'allocution du Président de la République, un message a été adressé au directeur, il était le suivant :

« Bonjour M POUX,
suite à l'intervention du président de la république hier soir et avant la conférence téléphonique que vous avez programmée le jeudi 16 avril, je tiens à vous faire part de la position de notre syndicat sur la conduite de la campagne d'impôt sur le revenu.
Le président nous a dit qu'il fallait appliquer le confinement de façon la plus stricte jusqu'au 11 mai. Donc il n'est pas concevable d'augmenter le nombre d'agents des SIP en présentiel jusqu'à cette date. Il n'y a pas besoin de sacrifiés supplémentaires comme le sont les soignants.

Si le directeur général entend lancer la campagne avant cette date, ce qui est pour nous totalement inutile compte tenu de la situation, la montée en puissance de l'organisation des SIP ne peut se faire que par le biais du télétravail.

La dotation de portables supplémentaires doit être dédiée à cette tâche, et les agents, qui en ont actuellement, peuvent y participer mais en fonction de leurs compétences ou avec des e-formations.

Donc tout autre possibilité pour notre syndicat n'est pas envisageable sans mettre en danger les agents concernés et la population par conséquent.

Il s'agira après le 11 mai de trouver les moyens les plus adaptés afin de sortir du confinement, ce que le Président s'est engagé à faire avec les organisations syndicales.

Cordialement Eric Staropoli pour la CGTFIP82. »

Ainsi les discussions avec le directeur ont été effectuées sur ces bases. Celui-ci a confirmé que c'était également son intention d'appliquer ces mesures de prudence.

le directeur a pris note de l'ordonnance qui fixe à 10, le nombre de jours de congés imposés aux fonctionnaires en plus de la réduction des jours ARTT pour ceux qui sont en autorisation d'absence totale ou partielle. Il attend la circulaire DGFIP pour l'appliquer ;

il a pris également connaissance de l'attribution d'une prime maximum de 1000 € pour agents en PCA, là aussi il attend les commentaires DGFIP ; ce que l'on donne d'une main on le reprend aux autres, c'est la nouvelle solidarité façon Macron !!! Cela n'augure rien de bon du changement de logiciel prévu par celui-ci !!

pour les frais de repas, il y a deux périodes à considérer, une du 17 mars au 15 avril et l'autre à partir du 15 avril. Pour la première, les agents concernés recevront sur leur messagerie une marche à suivre pour être remboursés des frais de repas. Une simple attestation sur l'honneur suffit pour l'obtenir sur cette période. A vous de vérifier le nombre de jours de présence proposés par la direction.

Cela concerne les agents placés en PCA sans restaurant administratif et ceux bénéficiant des tickets restaurants mais qui souhaitent plutôt bénéficier du remboursement. Là aussi un fil conducteur sera envoyé aux agents.

Pour la deuxième période, il faut un ticket pour justifier vos dépenses de nourriture mais sous quelle forme ? La réponse de la DGFIP est attendue. PENSEZ A GARDER VOTRE TICKET DE COURSE DU SUPERMARCHE !! On atteint le ridicule !

Le médecin de prévention a mis à la disposition des agents placés en quarantaine, affectés du covid ou suspectés du covid d'un questionnaire qui doit obligatoirement être rempli avec lui avant toute reprise d'activité. Les chefs de service sont au courant de la procédure. Je vous rappelle qu'il n'y a aucun cas avéré parmi les agents du département ;

campagne IR :

le directeur général veut lancer la campagne coûte que coûte. Le dispositif mis en place sera évolutif en fonction de la montée en charge de la demande des contribuables. Il s'agit donc pour le moment

de répondre au téléphone, aux e-contacts et traiter les listes iliad internet. La Poste étant elle aussi en service minimum, la distribution des déclarations n'aura lieu qu' au cours du mois de mai et se terminerait à la fin du mois. La date de la deuxième émission est fixée au 3 juillet :

* pas de réception physique jusqu'au 11 mai, après on verra en fonction des annonces nationales,
* compte tenu de la déclaration automatique il n'y aurait que 15 000 déclarations papiers à saisir sur les 50 000 de l'an dernier,

* le numéro 0800 devient national et doit prendre en charge toutes demandes,

* pour Moissac, les appels téléphones directs seront gérés en interne avec les agents déjà en présentiel ; pour Montauban les agents déjà en présentiel et pas plus, assureront la réception téléphone à l'image de ce que fait le pôle téléphonique habituellement. Il y aura donc 6 agents installés dans les étages du CDFIP dans des bureaux inoccupés qui répondront au téléphone. Les autres agents en présentiel, ceux en télétravail et ceux chargés de l'accueil de proximité traiteront les e-contacts et les listes iliad internet.

Pour les agents chargés de l'accueil téléphonique en présentiel et compte tenu de cette activité très stressante, l'assistante sociale a rappelé la nécessité de pauses afin de souffler et cela sera rappelé aux chefs de services par la direction.

Si le dispositif devient insuffisant, des agents volontaires, ayant les compétences et télétravailleurs assureront le complément pour le téléphone et les e-contacts. Des nouveaux portables, au moins 5, seront attribués aux agents des SIP qui ne sont pas en présentiel pour augmenter la capacité de traitement des e-contacts, des listes iliad internet et la saisie des déclarations papiers mais qui n'interviendra que plus tard compte tenu des délais de distribution.

Nous avons répété plusieurs fois au directeur que notre seule demande était : « pas plus d'agents en présentiel jusqu'au 11 mai », cela semble être le cas, nous y serons extrêmement vigilants.

Les brochures papiers sont en cours de distribution par les agents de service. Une campagne d'information du public sera organisée locale à l'attention des usagers afin de communiquer notamment sur des numéros de téléphones accessibles venant en complément de ceux existants.

du matériel : masques, gels, plexiglas et liquide afin de nettoyer les surfaces ont été acquis par la direction. Le liquide et le gel sont en cours de distribution et répartition dans les services. Pour les masques, des commandes complémentaires sont prévues et seront distribuées en fonction des critères définis nationalement lors du dé-confinement. Des masques sont déjà distribués pour les agents devant se déplacer à l'extérieur.

Colonne de droite publique: [En direct des sections](#)

Public: [COVID-19](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
